



IMMOBILIERE DE PROVENCE

Magali Donzel Gargand

TRANSACTION/CARTE PROFESSIONNELLE

Carte professionnelle délivrée par la CCI DE FRANCE (Pays d'Arles) sous le numéro: **CPI 1301 2016 000 011 958**

Permettant l'exercice de l'activité: transaction sur immeubles et fonds de commerce

Titulaire: Madame Magali DONZEL-GARGAND gérante de la SARL Immobilière de Provence 7, rue Pujade 13570 BARBENTANE

Numéro unique d'identification : 434 222 287

Permettant la réception et la détention de fonds, Garantie financière à hauteur de 120 000 € délivrée par GALIAN (responsabilité civile et professionnelle)

HONORAIRES DE TRANSACTION *

de 1 à 149 000 € : 8% TTC

de 150 000 € à 299 000 € : 7% TTC

de 300 000 € à 499 000 € : 6% TTC

A partir de 500 000 € : 5% TTC

*maximum sur le net vendeur

Le plancher des honoraires de transaction est de 4 000 € TTC (sauf pour les parkings ou il est de 1500 €)

Les honoraires d'agence sont à la charge du MANDANT (VENDEUR) et sont inclus dans les prix de vente affichés en vitrine, sur le web et magazines spécialisés.

HONORAIRES DE LOCATION : décret du 1er/08:2014 de la loi ALUR

Honoraires TTC au taux actuel de TVA de 20% à la charge du locataire:

- Visite, constitution du dossier du locataire et rédaction de bail: 8 €/m²
- Réalisation des états des lieux d'entrée et sortie: 3€/m²

Honoraires TTC au taux actuel de TVA de 20% à la charge du bailleur:

- Entremise et négociation: 1/2 mois de loyer charges comprises TTC
- Visite et constitution du dossier de locataire et rédaction du bail : 8€/m² (rédaction d'un bail habitation seul: forfait: 150 €)
- Réalisation des états des lieux d'entrée et sortie : 3€/m² (visite de pré état des lieux de sortie seul: forfait: 90 €)

Rédaction bail commercial, bail professionnel, bail dérogatoire: 1 mois de loyer brut.

Partage d'honoraires entre locataire et bailleur conformément à la loi.

AVIS DE VALEUR (ESTIMATION)

*Offert si mise en vente dans notre agence

150 €* pour appartements et terrains

250 €* pour maisons de village, villas et mas d'une surface habitable supérieure à 100 m².